

Compte rendu du conseil d'école
Mardi 10 février 2025 18h30
Ecole de Veauchette

Absents excusés :

Mme GUILLERM, IEN ;
Mme. CALLENS ; M. DARNAY ; M. MAGDINIER ; M. ROME ; Mme. SERRE, parents d'élèves

Présents :

-Pour les parents : Mme. DUCREUX ; M. JAILLET ; M. MALHERBE.
-Pour la mairie : Mme. BACHELARD ; M. MURE.
-DDEN : M. JUST
-Pour les enseignantes : Mme. CHAMPIER ; Mme. BOURRIN ; Mme LINOSSIER ; Mme CHANUT ; Mme.
GOURE ; Mme. BARTHELEMY ; Mme. BARRELON

1- Projet d'école.

1.- Le projet d'école est rédigé et transmis à l'IEEN (Inspecteur de l'Education Nationale) pour validation. Il sera présenté lors du prochain conseil d'école.

2- Sécurité et abords de l'école.

2.1- Les travaux du bourg ont permis une réelle sécurisation des élèves devant l'école. Le conseil félicite la mairie.

2.2- Certaines incivilités (moindres qu'auparavant) des parents perdurent cependant (stationnement sur le trottoir voir sur la voie de circulation, dépose d'élèves à la façon d'un dépose minute...) et ce même quand des places sont disponibles sur le parking derrière la mairie. Le conseil rappelle que le parking de l'ombrière est à seulement quelques dizaines de mètres et son accès depuis et vers l'école est sécurisé. Pour la sécurité et le confort de tous, il est demandé aux parents, une nouvelle fois, de respecter le code de la route et ainsi les autres usagers.

2.3- Sur le parking derrière la mairie, un cheminement piéton est désormais matérialisé devant les voitures en stationnement. Il est nécessaire que les piétons l'empruntent plutôt que la voie de circulation à destination des véhicules encore une fois pour le confort et avant tout la sécurité de tous.

2.4- Il est noté qu'il manque un passage pour piétons pour rejoindre le trottoir chemin de la villa depuis l'école, rendant l'accès à ce dernier hasardeux et dangereux. (Les marquages ont été faits la semaine du conseil d'école, rendant ce dernier point caduc.)

2.5- La benne de collecte de verres qui se trouvait sur le parking de la mairie a été déplacée sur le trottoir dans l'angle de la rue du vieux bourg pendant les travaux. Celle-ci gêne le passage des piétons, notamment accompagnés de poussettes et les personnes à mobilité réduite. Il est demandé à la mairie ce qu'il en adviendra. La mairie n'a pas apporté de réponse lors du conseil.

2.6- Le conseil relève le manque de lumières sur le parking de l'ombrière ce qui pose un problème de sécurité. En effet, à certaines heures de la fin d'après-midi se croisent parents récupérant leurs enfants, voitures sortants de stationnement, bus scolaires et élèves en sortant, etc... En hiver notamment, alors que la nuit tombe tôt, les piétons sont difficilement visibles des automobilistes.

2.7- Sur le parking de l'ombrière toujours, il est noté que le marquage au sol et les panneaux de signalisation indiquant le sens de circulation ainsi que l'entrée et la sortie du parking se font attendre. Chacun y allant de sa propre conception du bon sens, la circulation est rendue complexe aux heures d'affluence. La mairie répond qu'elle était en attente des panneaux de signalisation pour faire effectuer les travaux de peinture au sol. (Les travaux de signalisation ont été faits dans la semaine du conseil d'école, rendant ce dernier point caduc.)

2.8- Suite à l'accident impliquant une automobile ayant détruit le poste de télécommunication ainsi que le grillage de l'école, le conseil interpelle la mairie sur les travaux de réfection qui tardent trop, en contradiction avec un plan vigipirate renforcé au même moment. La mairie répond qu'elle était en attente de la validation de l'assurance pour effectuer ces travaux. Le conseil s'étonne du délai pour effectuer des travaux majeurs de sécurité, le conducteur coupable ayant été de plus identifié et sa responsabilité clairement engagée. Il est rappelé que suite à un précédent incident sur la clôture de l'école, il avait été demandé à ce que cette dernière soit renforcée. La mairie avait alors répondu qu'il l'était suffisamment, qu'une voiture ne pouvait pas sauter le trottoir pour s'introduire dans l'école. Force est de constater que si, et même si l'accident s'est produit lors de l'absence de toute personne dans la cour de l'école, qu'en serait-il en présence d'enfants ? Doit-on attendre un drame pour prévoir plus de sécurité ? La mairie se propose de travailler le sujet en conseil municipal.

3- Programme pHARe (lutte contre le harcèlement).

3.1- Les élèves de CM1 et CM2 ont réalisé une affiche pour le concours “Non au harcèlement” à l’initiative du ministère de l’enseignement.

4- Labellisation E3D.

4.1- Un dossier de renouvellement a été déposé.

Pour rappel, la labellisation **E3D** (École ou Établissement en **D**émarche globale de **D**éveloppement **D**urable) a été développée par le ministère chargé de l’éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s’engagent dans une démarche globale de développement durable.

4.2- Dans ce cadre, la directrice demande à la mairie la possibilité d’un apport de paillage pour leur jardin.

5- Parcours de l’élève.

5.1- Une matinée portes ouvertes sera organisée au collège Antoine Guichard de Veauche le samedi 29 mars de 9h30 à 11h.

5.2- Pour les élèves de CM2, la procédure d’affectation des élèves au collège est réalisée via l’application Affelnet 6ème au retour des vacances d’hiver.

Deux volets sont à rendre dans les délais impartis. Le premier concerne la mise à jour des renseignements administratifs, le second concerne le choix du collège et des options.

Les affectations sont transmises aux familles en juin.

Pour les élèves de Veauchette, l’orientation se fait vers le collège de Veauche

Une journée de découverte du collège pendant le temps scolaire devrait être organisée cette année, sans que plus de précision ne soit faite pour l’instant.

5.3- Pour les autres niveaux, le document pour le passage de classe sera transmis aux familles fin avril/début mai.

Cette transmission a lieu tôt dans l’année pour respecter la loi des procédures d’appel.

Les institutrices rappellent que même dans le cas d’un passage en classe supérieure assuré, il est important que les élèves restent mobilisés jusqu’à la fin de l’année scolaire et demandent aux parents d’y être vigilants.

6- Nouveaux programmes.

6.1- De nouveaux programmes ont été publiés. Ils seront applicables à la rentrée de septembre 2025, intégrant le programme d’éducation à la vie affective et relationnelle.

De nombreuses controverses peuvent être observées. Le corps enseignant précise bien qu’il n’y a pas d’éducation sexuelle en primaire, La question de la sexualité n’est pas abordée et ce programme est plus orienté sur la question de l’intimité.

Deux vidéos explicatives sont proposées en suivant les liens ci-après pour éclairer le sujet.

Pour les classes de primaire : <https://youtu.be/q0gCwvxzyB4?si=udDBJhYINQ8WxFuQ>

Pour les classes de maternelle : <https://youtu.be/cpA44ekayJU?si=XLE81wdaEwAReGhR>

Les institutrices seront très certainement amenées à être formées sur le sujet.

6.2- Il n’y aura pas d’intervention de l’infirmière scolaire auprès des élèves de CM2 comme les années précédentes, la nouvelle infirmière scolaire du collège de Veauche n’étant pas encore formée comme l’était la précédente.

7- Classe découverte et projets des classes.

7.1- Vendredi 14 mars, le cycle deux participera à “j’aime la Loire propre”

7.2- Le mardi 10 février, les élèves de CE1/CE2 ont participé à une visite du centre d'enfouissement des déchets de Roche-La-Molière dans le cadre du travail sur le tri des déchets. Une initiative proposée et financée par Loire Forez Agglomération comprenant deux animations et une sortie le 18 mars. Les parents d'élèves remarquent un réel intérêt des enfants sur le sujet et une prise de conscience importante.

7.3- Les classes de maternelle ont fait une demande pour une animation "nature vivante" proposée par Loire Forez Agglomération également autour de la charte forestière, afin de sensibiliser les élèves aux enjeux forestiers.

7.4- Le budget de la classe découverte du cycle 2 (classes de CP, CE1/CE2, soit 46 élèves, du 11 au 13 juin à Bully dans la Loire) est présenté pour avis du conseil d'école.

BUDGET PRÉVISIONNEL PREMIER DEGRÉ

DÉPENSES		RECETTES	
Postes	Total	Postes	Total
Coût du transport	880€	<u>A- Participation des familles</u> ☐ Participation : 2438 € soit 53€/élève	2438 €
Coût de la restauration Coût de l'hébergement	7695€	<u>B- Autres sources de financement</u> ☐ Contribution de la commune : 1840 € ☐ Sou des écoles : 1840 € ☐ Conseil départemental : 1380 € ☐ La trousse à projets : 729 € ☐ vente étiquettes : 48 € ☐ Don Auberge des Lys : 300 €	6137 €
Total	8575 €	Total	8575 €

∞ **Coût du séjour par élève (Sous total 1 / nombre d'élèves) : 187€ / élève**

➤ **participation famille : 53€/élève**

Le restant à charge est validé à l'unanimité par le conseil d'école qui remercie grandement les divers partenaires et donateurs pour leur grande générosité ainsi que la mairie pour sa réactivité.

Les parents qui accompagneront les classes seront Mme. VOUTE et M. KRAMDJ pour les CE1/CE2, Mme. DUCREUX et M. MALHERBE pour les CP.

Une réunion prochaine sera organisée avec les parents d'élèves participants à la classe découverte.

7.5- Un groupe de projet des délégués de classes a travaillé sur la création d'un terrain de billes. Ils ont identifié un "besoin", cherché comment le satisfaire, recherché des prestataires, les ont contacté par téléphone ou mail, ont obtenu des retours de devis. Une présentation et demande sera faite aux élus.

8- Suivi des sujets ouverts lors du précédent conseil d'école.

8.1- La mairie a avancé sur le sujet avec un premier devis (autour de 6300 €) à ajuster en comprenant l'installation, la mise en service et la formation.

Il s'agit d'un système sonore, qui paraît le plus adapté, laissant le temps aux enseignantes d'accompagner les élèves à se cacher pendant l'alarme.

La mise en place devrait pouvoir se faire dans un délai raisonnable.

La directrice de l'école a par ailleurs reçu une formation sur le sujet de l'intrusion cette année.

8.2- Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) va être remodelé. Il s'agira d'un nouveau document englobant tous les risques, rédigé par le DDEN en concertation avec l'école et la mairie et non plus porté par la directrice de l'école seule.

8.3- Concernant la pose de nouveau capteurs de qualité de l'air, la mairie n'a pas avancé sur le sujet mais doit contacter le SIEL à ce sujet.

A ce sujet, il est de nouveau soulevé le problème de l'aération manuelle par temps froid.

Le DDEN demande à la mairie de mettre en conformité les systèmes d'aération et de ventilation de l'école.

La mairie rencontre le SIEL le 13 mars au sujet d'une étude énergétique dans le cadre de la gestion de la température à l'intérieur en été comme en hiver, il est fort probable que le sujet d'une Ventilation Mécanique Contrôlée soit abordé dans le même temps.

8.4- Au sujet de la chaleur en été, rappelant que l'étude, la demande de devis, de financements, de réalisations de tels travaux peuvent prendre un temps considérable, il est à nouveau demandé ce que la mairie prévoit comme solution à plus court terme, précisant que l'exemple de voiles d'ombrages initialement prévus par la mairie ne serait pas un investissement perdu du fait qu'ils participaient à la réduction de la consommation énergétique également sur le long terme, réduisant la sollicitation de la climatisation envisagée.

La Mairie ne souhaite engager aucun frais avant l'étude en lien avec le SIEL.

8.5- La mairie propose un modèle de nouveau règlement de cantine à discuter pour avis, qui sera validé en conseil municipal.

8.6- Concernant la réparation de la porte du local de la cour, une commande de pièce est en cours et la réparation devrait être faite prochainement.

9- Demandes nouvelles ou réitérées.

9.1- Les institutrices demandent à pouvoir ranger le matériel de sport sous la scène de la salle des fêtes.

La mairie explique la non faisabilité mais propose de travailler le sujet en conseil municipal.

9.2- Les institutrices demandent une clé pour accéder aux toilettes des équipements sportifs du stade.

La mairie s'engage à leur la fournir.

9.3- Les institutrices demandent s'il est possible de renouveler le photocopieur.

La mairie s'engage à étudier le sujet.

9.4- Les Institutrices demandent la mise à disposition du DTA (Diagnostic technique amiante) obligatoire pour tout bâtiment construit avant 1997 et s'interrogent sur la composition du matériau qui recouvre le plafond du local de rangement de la salle des fêtes qui est friable et tombe.

La mairie s'engage à étudier le sujet.

10- Point sur les effectifs prévus en 2025/2026

149 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée.

17 Petite Section
22 Moyenne Section
12 Grande Section
21 CP
21 CE1
17 CE2
8 CM1
31 CM2

Bien que l'école de Veauchette soit en surveillance auprès de l'académie concernant ses effectifs, le nombre d'élèves restant stable pour l'année prochaine, il ne serait pas envisagé la fermeture d'une classe.

Les institutrices espèrent conserver les six classes même à l'issue du départ de 31 CM2 à la fin de l'année scolaire 2025/2026, avançant l'argument d'une classe de CM2 sortants l'année suivante considérablement réduite (8 élèves).